

REGLEMENT INTERIEUR TRAINING PARC

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le client doit valider son accès à la salle à l'aide de la carte de membre remise lors de son inscription.

La tenue de ville est interdite pour la pratique des différentes activités.

Le client s'engage à ne pas porter de signes religieux ostentatoires.

Le client doit, de plus, porter une tenue vestimentaire correcte et hygiénique permettant la pratique sportive.

Comprenant une paire de baskets propres, une serviette pour mettre sur les appareils et porter obligatoirement un teeshirt.

Il est tenu d'adopter une attitude de respect à l'égard du personnel du club et des autres clients.

Le client s'engage à ne pas avoir d'attitude agressive, violente indécente contraire aux bonnes mœurs.

Le client s'engage à ne pas tenir des propos visant à dénigrer l'image de l'entreprise, la réputation de ses dirigeants ou de ses employés.

En cas de non respect des principes énoncés ci-dessus, la direction de TRAINING PARC se réserve la possibilité de résilier de plein droit, le contrat d'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est interdit de fumer dans le club.

Les personnes bénéficiant d'une séance essai ou d'une invitation sont soumises au même règlement intérieur que les clients.

En tout état de cause, l'âge minimal requis est de 18 ans ou de 15 ans dès lors que le mineur dispose d'une autorisation parentale ou est accompagné par un représentant légal.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les clients TRAINING PARC peuvent bénéficier des installations sous réserve d'être à jour de leur cotisation. Ils s'engagent, par leur signature, à ne pas récuser le montant dû, qu'ils utilisent ou non les installations et services.

L'abonnement au club est non transmissible et incessible.

Le client peut obtenir le report de l'abonnement pour les raisons suivantes :

Report maladie : Arrêt maladies, invalidité, congé maternité, accident de travail. La durée minimale est de 2 semaines..

Report Déplacements professionnels : Pour cette raison la durée minimale est de 1 mois et la durée maximale est de 6 mois par an.

Le client devra dans ces cas impérativement justifier de sa demande de report en fournissant à TRAINING PARC une attestation de son employeur ou un certificat médical en fonction du cas envisagé (le document devra comporter une date de début et une date de fin). Dans ces conditions, **il sera procédé à une prolongation de la durée du contrat du client correspondant à la période de report**

Report vacances : Pour les vacances du client, la durée minimale est de 1 mois et la durée maximale est de 6 mois par an. Le client devra dans ces cas impérativement justifier de sa demande de report en fournissant à TRAINING PARC une attestation de voyage. Le document devra comporter une date de début et une date de fin). Dans ces conditions, **il sera procédé à une prolongation de la durée du contrat du client correspondant à la période de report.**

Le client devra dans ces cas impérativement justifier de sa demande de report en fournissant à TRAINING PARC (dans un délai de 60 jours à compter de la date de début de la raison)

REGLEMENT INTERIEUR TRAINING PARC

VESTIAIRES

Le client s'oblige à l'utilisation des vestiaires avant toute activité au sein du club. La mise à disposition des équipements (casiers, douches, WC, sèche-cheveux) entraîne le respect de ceux-ci. Toute détérioration par le client entraîne des réparations à sa charge.

Des casiers étant mis à disposition à l'entrée des vestiaires, le client doit absolument laisser libre ceux-ci en quittant la salle. Les objets éventuellement laissés dans le casier seront conservés par la direction jusqu'à la demande de restitution du propriétaire.

SALLE DE MUSCULATION ET DE CARDIO-TRAINING

Par mesure d'hygiène, **l'utilisation d'une serviette placée sur les appareils est obligatoire.**

Le port des chaussures de sport propres est exigé en salle de musculation, de cardio-training et en Training zone (Chaussettes et pieds nus interdits).

Le client respecte l'utilisation du matériel mis à sa disposition par TRAINING PARC conformément à l'usage habituel qui doit en être fait. **Utilisation : Concernant les appareils de: musculation, etc., et en général toutes les installations et matériels à disposition, il s'agit d'une location et mise à disposition de ces derniers. La prestation en libre-service est une mise à disposition des installations et du matériel, sans enseignements. Les règles d'utilisation sont affichées sur chaque machine.**

Les barres doivent être déchargées après utilisation.

Les haltères doivent être rangés sur les supports présents à cet effet.

Le client se doit d'accepter l'utilisation par d'autres personnes des appareils pendant ses temps de repos.

Les boissons sucrées devront être consommées hors des espaces d'exercice afin de limiter les risques de détérioration des sols et appareils.

HORAIRES D'OUVERTURE DU CLUB

Les clients TRAINING PARC sont autorisés à pénétrer dans les locaux et à utiliser les installations aux jours et heures qui leur sont réservés, munis de leur carte d'adhérent (qui pourra être exigée à tout moment) : les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H30 à 20H et le Samedi de 9H30 à 16H00 pour les adhérents avec un accès classique (antérieur au 01/01/2015)

Et du Lundi au Dimanche de 7h à 22h pour les adhérents possédants un accès 7/7.

SERVICES ANNEXES

Le forfait de base du club TRAINING PARC ne comprend pas les options et activités annexes (compléments alimentaires, produits cosmétiques, etc...) qui doivent être réglées soit à l'accueil, soit directement auprès des responsables de ces activités.

LA DIRECTION

Mr Pareau Rémi
Mr Delafontaine Cyril